



# Une conseillère pédagogique départementale

publié le 25/06/2008 - mis à jour le 19/08/2009

## Descriptif :

Les coordonnées et les missions de la conseillère pédagogique départementale en arts visuels.

## Sommaire :

- La conseillère pédagogique
- Ses missions
- Demande d'intervention

### ● La conseillère pédagogique

Elle est placée sous l'autorité directe de l'IEN adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

#### **Conseillère pédagogique départementale 'Arts visuels'**

Sophie BONNET

05.45.95.50.14

[cpd.artsvisuels16@ac-poitiers.fr](mailto:cpd.artsvisuels16@ac-poitiers.fr)

### ● Ses missions

- Accompagner les enseignants dans la mise en oeuvre de l'enseignement des Arts visuels.
- Aider à l'élaboration et au suivi de projets de classes et d'écoles.
- Participer à la formation des maîtres.
- Elaborer des documents et matériels pédagogiques.
- Informer sur la réglementation.
- Développer la collaboration avec les partenaires de l'acte éducatif.

### ● Demande d'intervention

- Téléphonnez au **05 45 95 50 14** ou 05 45 90 14 50 Poste 4070.
- Ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : [cpd.artsvisuels16@ac-poitiers.fr](mailto:cpd.artsvisuels16@ac-poitiers.fr)
- A défaut, adressez un courrier papier à :

Conseillère pédagogique départementale en Arts visuels  
Inspection Académique de la Charente  
Cité Administrative du Champ de Mars - Bât. B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 ANGOULEME Cedex



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.